

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 8 (1900)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La mission d'Albert de Haller à Lausanne  
**Autor:** Payot, Ed.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-9878>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

## LA MISSION D'ALBERT DE HALLER A LAUSANNE

EN 1757 <sup>1</sup>.

Au commencement de l'année 1757 les curateurs de l'Académie de Lausanne informèrent le Conseil de Berne du relâchement de plus en plus profond de la discipline dans l'établissement qui leur était confié. Le 21 janvier ce Conseil décida d'envoyer à Lausanne une députation « pour s'enquérir de l'état de cette Académie, comme aussi des erreurs qui auraient pu s'introduire dans la pure doctrine de la religion, pour recueillir les informations les plus exactes, trouver les moyens d'obvier au mal et informer Leurs Excellences de toutes choses. »

La députation comprenait le conseiller *de Bonstetten*, le père de Charles-Victor de Bonstetten, et le conseiller *Albert de Haller*. Tous deux devaient assurément cette mission à leur qualité d'assesseurs du Conseil scolaire supérieur de Berne. Le 9 février déjà ils partirent pour Lausanne, descendirent au château, furent complimentés comme il convenait au nom du clergé par le doyen *de Crousaz*, ensuite par le recteur de l'Académie *Secretan*, et enfin par le *Corpus studiosorum* ; ils commencèrent sans retard leur enquête, entendirent ecclésiastiques et étudiants et se firent remettre

<sup>1</sup> Par le prof. Haag ; étude qui a paru dans le *Neues Berner Taschenbuch* édité par le D<sup>r</sup> Türlér, archiviste de l'Etat.

par plusieurs d'entre eux des notes écrites. D'autres rapports leur vinrent sans qu'ils les sollicitassent, de toutes les autres parties du pays. Les députés réunirent avec soin en un gros cahier tous ces documents — il y en a 51 — et les transmirent au Conseil. Ce recueil repose aux archives cantonales de Berne ; il contient aussi le rapport adressé au Conseil par les députés, celui des curateurs sur les mesures qu'ils avaient prises après l'enquête et après entente avec Bonstetten et Haller, enfin les décisions du Conseil lui-même. Le titre exact en est : *Recueil des écrits concernant la députation qui a été envoyée en l'an 1757 visiter l'Académie de Lausanne.*

Ces pièces nous donnent une idée complète de toute l'affaire.

Les députés recherchèrent avec zèle « les fautes et désordres qui s'étaient glissés dans la pure doctrine de la religion ». Des esprits bien pensants les informèrent que « dans la chaire les jeunes ecclésiastiques surtout ne prêchaient la plupart du temps qu'une morale sèche et délaissaient les doctrines capitales de la piété et les principes de la religion chrétienne ; qu'au lieu d'édifier et d'émouvoir leurs auditeurs ils tâchaient par leurs aimables discours de les convaincre de leur habileté et de la finesse de leur entendement. » « Ils prennent pour l'ordinaire — dit un des accusateurs dans une pièce écrite sur le ton de la plus profonde irritation — des textes de morale. Ils la proposent encore cette morale, comme Platon ou Epiktète, Senèque ou Cicéron la présenteraient. »

Les députés apprirent de plus que ces ecclésiastiques s'éloignaient même des principes de la religion chrétienne ; qu'un impositionnaire avait ouvertement prêché du haut de la chaire des principes sociniens ; que très généralement, même les grands jours de fêtes religieuses, les pasteurs oubliaient de parler des dogmes et n'observaient aucun ordre dans leurs sermons. La plupart avaient eu même l'audace de remplacer le catéchisme de Heidelberg par celui d'Osterwald.

Les conséquences de ces désordres fâcheux et de la négligence des serviteurs de Dieu à prêcher Christ seul n'apparaissaient que trop clairement aux yeux. Le peuple vaudois montrait déjà « une grande tiédeur et froideur pour la religion, peu de zèle dans la fréquentation du culte divin » ; personne ne lisait plus la Bible ; des doctrines mensongères très dangereuses prévalaient chez beaucoup ; le sabbat était profané ; le jeu et « d'autres luxures » se répandaient de plus en plus.

Les députés attribuaient un tel état de choses aux manquements de l'Académie et de l'école qui y préparait, et surtout à la négligence et à la tiédeur du *professor theologiae elencticae Secretan*, qui ne défendait pas d'une manière assez pénétrante les fondements de la foi réformée contre la religion catholique ; il avait même avoué dans l'enquête qu'il ne soutenait les principes de notre Eglise ni contre les Arminiens ni contre les adhérents de la Confession d'Augsbourg.

L'on ne devait donc point s'étonner si les étudiants chancelaient dans la pure doctrine du Christ, penchaient du côté de l'arminianisme et du socinianisme et prêchaient plus la morale que le dogme.

Secretan lui-même était suspect d'être un socinien caché. « Enfin on ne peut s'empêcher, écrivent les députés au Petit Conseil, d'exposer à Vos Excellences ce qui s'est passé surtout avec le *professor theologiae elencticae Secretan* ; celui-ci dans son *Expositio simplex Relig. christianae*, imprimé à Berne en 1755, a enseigné sur la sainte Trinité une *hypothesis* qui s'écarte de la tradition de l'église protestante comme de l'église catholique ; il l'a de plus défendue dans une prédication, dont il nous remit lui-même le manuscrit. On lui représenta combien il s'éloignait des livres symboliques et l'on obtint de lui la promesse d'énoncer avec plus de prudence des propositions qui concernent la doctrine générale des

églises chrétiennes, et même de retirer le passage qui était une occasion de scandale ».

L'opuscule *Religionis christianae simplex expositio* avait été composé par le théologien *Sigismond Pictet*, mais il avait paru sous les auspices de Secretan et reflétait fidèlement sa pensée. Le passage incriminé annonce que l'auteur laisse à d'autres le soin de définir l'essence de la Trinité et dit :

« Hoc tantum annotare sufficet, scripturam ita de Deo loqui, ut innuere videatur, aliquid in illo esse simile iis tribus distinctis quae in omni spiritu agnoscuntur, et illius essentiam conjunctim constituent, nempe existentiam, intelligentiam, et voluntatem. λόγος enim apud Graecos significat Rationem, seu Intelligentiam, quae externe per sermones sese manifestat. Et Spiritus Sanctus Luc. I. 35. Virtus Altissimi vocatur, quae eadem est ac Dei voluntas per se efficacissima ».

La demande adressée à Secretan d'enlever ce passage qui nous permet de reconnaître dans l'accusé un théologien ingénieux nous montre assez comment les députés comprenaient leur mission. Toute idée libérale, tout écart de l'explication traditionnelle du dogme devaient être réprimés. Haller, le censeur des volumes profanes établi par le Conseil scolaire, se montre aussi dans cette occasion un vigoureux censeur ecclésiastique. Mais l'on peut se demander si ce grand savant devant le génie puissant duquel nous nous inclinons avec respect ne pensait pas dans le fond de son cœur autrement qu'il croyait devoir agir officiellement. Qu'il se soit fait conscience de blâmer les ecclésiastiques vaudois d'avoir accepté le catéchisme d'Osterwald et mis de côté celui de Heidelberg, cela ressort avec évidence de la circonstance suivante.

Neuf ans plus tard, en 1766, Haller, dans un rapport qu'il fit avec quatre membres du Conseil scolaire et qui a trait à la réforme du Gymnase, écrit : « Pour la religion, il faut avant tout introduire dans les écoles un autre livre que le

catéchisme de Heidelberg, qui y a trop longtemps gardé son prestige ; ce ne pouvait cependant jamais être un bon manuel d'enseignement pour la jeunesse ; nous ne voulons pas cependant trop déprécier les mérites de ce volume célèbre ni blâmer les anciens de l'avoir accueilli avec une si grande faveur, malgré les obscurités qui le rendent souvent incompréhensible, dans toutes les écoles protestantes, et d'en avoir fait comme un livre symbolique et sacré ; on peut affirmer que, malgré tout ce qu'il contient de défectueux, il eût été cependant difficile de faire pendant les premiers temps de la Réformation un meilleur choix, et cela à plus d'un point de vue.

» Nous sommes plus à blâmer dans notre époque de ne songer dans l'enseignement de la jeunesse qu'à la prémunir contre les erreurs du papisme, quand les temps ont changé et que l'inimitié des catholiques et des protestants s'est sensiblement atténuée. Il est de plus indéniable que nous avons des manuels bien meilleurs, qui conviennent vraiment à la simplicité et à l'entendement de la jeunesse ; cependant, par pure paresse ou peut-être aussi par crainte de porter atteinte à la religion de nos pères, nous avons laissé ce livre imparfait occuper tranquillement une grande place dans nos écoles ».

Dans ce rapport de 1766 l'on renvoie à l'écrit anonyme qui avait paru à Berne quelques mois avant : *Essay sur l'éducation publique*, et l'on y remarque que la commission de réforme en approuvait toutes les conclusions. Or dans cet écrit que l'on peut appeler une perle de la littérature pédagogique du siècle passé, on propose de mettre à la place du catéchisme de Heidelberg, « qui n'a point été fait pour être jamais un livre d'instruction pour la jeunesse », celui de — Osterwald !

Mais revenons à Lausanne. Pour obvier au mal constaté, les députés proposaient encore à l'autorité de recommander

aux professeurs de ne plus se servir de leurs propres cahiers, mais d'établir leurs cours d'après de bons livres, faits par des maîtres sérieux ; ils devaient aussi habituer les étudiants à lire attentivement les écrits divins et leur montrer avec tout le sérieux désirable la vraie manière de prêcher Christ seul. De même les proviseurs du Gymnase s'efforceraient avant tout d'imprimer à leurs élèves, dès leur plus tendre jeunesse, le souci de leurs devoirs religieux.

Contre l'Académie, les députés formulent plus d'un grief ; elle reposait alors sur un collège de six classes ; la classe supérieure ou première comprenait deux ans d'études ; on entrait dans la classe inférieure à six ans ; on pouvait ainsi arriver à l'Académie à 13 ans. Il n'y avait que 3 heures de leçons par jour : elle vivait une belle vie la jeunesse vaudoise sur les bords du bleu Léman ! Un peu moyen âge il est vrai le Collège lausannois d'alors ! Il fermait ses portes au progrès, qui, comme un puissant courant électrique, portait la lumière partout et chassait les ténèbres. « La religion et le latin y font à peu près le tout », dit un de nos documents. Outre la religion, le latin et quelques heures de grec, nous ne trouvons en effet qu'un peu de chant et d'écriture et dans la classe supérieure une heure d'arithmétique par semaine !

Des six maîtres, qui avaient chacun une classe, deux étaient depuis longtemps déjà usés ; celui de la II<sup>e</sup> classe avait 84 ans ; les autres aussi travaillaient peu ; on ne pouvait cependant, comme les députés l'accordent eux-mêmes, leur demander davantage en raison de leur maigre salaire. Haller et Bonstetten prient instamment Leurs Excellences de servir à ces vieux serviteurs une petite pension, de mettre à leur place de vigoureux sujets et d'augmenter le traitement de tous les proviseurs.

L'Académie, qui reposait sur cette base chancelante, comptait, comme l'établissement congénère de Berne, trois divisions : l'éloquence avec deux années d'études, la philosophie

avec quatre et la théologie avec deux au moins. En 1757, il y avait à Lausanne 37 étudiants en éloquence et 76 en philosophie ; les théologiens qui n'avaient pas encore reçu l'imposition des mains étaient, d'après le catalogue, au nombre de 52, dont plusieurs, étudiants perpétuels, avaient dépassé la quarantaine.

Il n'y avait cette année pas moins de 61 impositionnaires qui étaient sans cure ; la plupart vivaient à l'étranger comme précepteurs ou dans le Pays de Vaud comme suffragants.

Comme à Berne, l'éloquence servait aussi à Lausanne presque exclusivement — pour employer l'expression officielle — « à apprendre une bonne (sauber) latinité ». Dans les dix heures hebdomadaires on lisait et interprétait Livius, Horace et les *Officia* de Cicéron ; on composait et corrigeait des versions et des thèmes, et dans une onzième heure on dissertait *in lingua latina*. Dans deux autres heures il y avait, en français, des exercices d'élocution ; c'était la seule concession que l'on fit à la langue maternelle. Au collège déjà l'usage du français était rigoureusement interdit.

Mais malgré cette culture intensive et exclusive de la langue latine, qui durait neuf années pleines, des plaintes très vives retentirent à l'arrivée des députés sur le déclin de la latinité dans les classes d'éloquence, et Haller, ce fin connaisseur de la littérature romaine, dut les reconnaître justifiées. Naturellement le professeur d'éloquence rejetait la faute sur les proviseurs du Collège, mais on ne cachait pas que lui aussi était incapable de réveiller la jeunesse et d'obtenir de meilleurs résultats. Il est vrai que si les étudiants en éloquence de Lausanne fainéantaient, s'ils faisaient dans la leçon toute espèce de choses étrangères à l'art de bien dire et si à la fin de l'année, quand ils faisaient leur *thema exploratorium* — courte traduction latine dont dépendait la promotion — ils se laissaient aller à de grossières tromperies, la faute principale en était à l'absurde système scolaire

d'alors : un maître seul devait de par la grâce de Dieu captiver la jeunesse pendant toute la durée de ses études. Haller comme tous les hommes perspicaces de ce temps condamna cet usage ; mais aussi longtemps qu'il durait à Berne, aussi longtemps convenait-il de le maintenir à Lausanne ; il ne resta plus aux députés qu'à donner le conseil d'introduire, pour éviter les tromperies, le *thema subitaneum*, c'est-à-dire que pour être promus en philosophie les étudiants en éloquence, en présence de tous les professeurs, avaient à traduire sous dictée, en latin, un thème ; l'on n'admettait au *thema exploratorium* que ceux qui, dans cet exercice, avaient satisfait leurs examinateurs.

Ce petit moyen avait été employé — peu avant le départ des deux députés pour Lausanne — dans les classes d'éloquence de Berne, parce que les jeunes Bernois, dans leur *thema exploratorium*, avaient l'habitude de tromper plus effrontément encore, si c'était possible, que les Lausannois.

Les manaux du Conseil scolaire nous montrent assez que ce fut inutile. Par contre notre mission valut à la section de philosophie un gain réel quoique non durable.

Prof. HAAG, traduit par

Ed. PAYOT.

(A suivre.)

---

## NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LA

## FAMILLE DE M. EDOUARD ROD

---

Dans le canton de Vaud, les études généalogiques sont restées à l'état sporadique, et n'ont pas encore trouvé de centre. Beaucoup de travaux sont restés manuscrits. On s'est hasardé, non sans hésitation, à en faire imprimer quelques-uns : c'est ainsi que les généalogies des familles Chavannes, Dubois, Frossard et de la Harpe ont reçu une demi-publicité. Un volume doit être mentionné, où l'on s'est proposé une